

WIZERNES



Réuni le 20 Juin 2022 sous la présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Accueil de Loisirs 2022 -

Le Conseil municipal décide de renouveler la participation financière de la Commune en 2022 pour les enfants wizernois qui fréquenteront les accueils de loisirs organisés par l'association "Camp de Vacances des Bruyères", à hauteur de 5,25 € par jour de présence et par enfant.

Rapprochement de la Régie Eau CAPSO avec le SIDEALF -

Sur proposition du bureau de municipalité, le conseil municipal émet un avis favorable au maintien de l'organisation actuelle avec les 20 communes de la régie Eau CAPSO, en travaillant sur des sujets communs avec le SIDEALF sur le même modèle que ce qui peut se faire entre la CAPSO et la CCPL sur d'autres dossiers.

Demande de dérogation aux Niveaux d'Emissions Associés des Meilleures Techniques Disponibles (NEAT-MTD 45) du Best available techniques REFERENCE documents PaPéterie (BREF PP) de la SAS NORDPAPER AVOT VALLÉE -

Les membres du conseil municipal n'ayant pas de connaissance en la matière, estiment ne pas être en mesure de donner leur avis.

PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs -

La modification du tableau des effectifs proposée est acceptée.

Prise en charge du permis de conduire d'un agent -

L'agent qui sera recruté pour le service de voirie, propreté urbaine n'étant pas titulaire du permis de conduire, le conseil municipal émet un avis favorable à sa prise en charge financière par la commune.

TRAVAUX

Travaux de raccordements des évacuations pluviales au fil d'eau à la demande des riverains réalisés par le personnel des services techniques -

Il est décidé de fixer le coût à réclamer aux riverains à 300 €, et de le ramener à 200 € quand ceux-ci s'additionnent à un abaissement de bordure et de reprise de trottoir.

FINANCES

Attribution des subventions 2022 aux associations -

A l'unanimité moins une abstention, le conseil municipal arrête les subventions communales qui seront attribuées aux différents organismes et associations en 2022, pour un montant total de 47 578 €.

Budget Annexe du Val de Wisques -

Les travaux du lotissement étant terminés et toutes les parcelles étant vendues, le conseil municipal décide de clôturer le budget annexe du lotissement du Val de Wisques, et prend acte de l'excédent d'un montant de 695 604,04 €, somme qu'il est décidé d'intégrer au budget principal de la Commune.

Cantine scolaire municipale -

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs au niveau de ceux de l'année scolaire 2021/2022 à la prochaine rentrée scolaire, à savoir 3,9 € pour les wizernois, 4,50 € pour les non wizernois et 6,50 € pour les commensaux.

Garderie municipale -

Il est décidé de ne pas réviser les tarifs de la garderie pour la rentrée scolaire 2022/2023, et de les maintenir à 1 € la ½ heure et à 0,50 € le ¼ heure, pour la période de 8 h 00 à 8 h 15.

AU TITRE DES QUESTIONS DIVERSES

Est évoqué le problème du manque de lignes de bus.

AU TITRE DES INFORMATIONS

Monsieur SACÉPÉ fait part de l'état d'avancement des travaux d'avancement de la Maison médicale. Il informe que les enrobés de la cour devraient démarrer le 30 Mai, et que les clés devraient être remises à la commune le 7 Juillet prochain.

Son inauguration se fera à la rentrée.

Le Maire,



Pierre EVRARD